



À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **2 octobre 2023 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Marc-André Caron, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Résolution numéro 425-2023

Fermeture des bureaux pour la période du congé de Noël 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire fermer ses bureaux pour la période du congé de Noël 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la fermeture des bureaux de la Municipalité de Saint-Jacques pour la période du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.

[Signé]

Josée Favreau, OMA, g.m.a.

Directrice générale

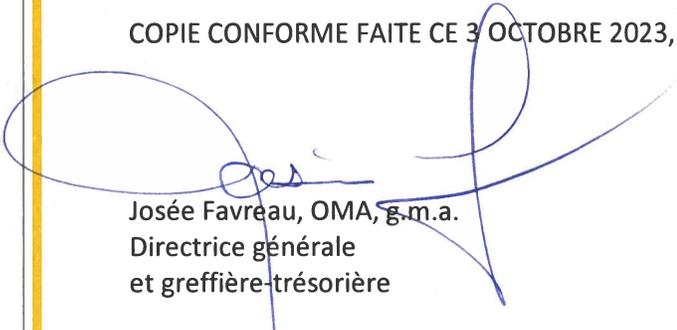
et greffière-trésorière

[Signé]

Josyane Forest

Mairesse

COPIE CONFORME FAITE CE 3 OCTOBRE 2023, À SAINT-JACQUES



Josée Favreau, OMA, g.m.a.

Directrice générale

et greffière-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été adopté

*Municipalité
de
Saint-Jacques*